



Société Anonyme au capital Social de
40.000 euros
Siège Social : 93, rue de Provence
75009 Paris
390 913 010 RCS Paris

(la « **Société** »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS
DU 16 JUIN 2022**

Ordre du jour

- 1. *Présentation pour avis* du projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers.**

I. Registre de présence

Le 16 juin 2022 à 14h30,

Les membres des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (le « **Comité** ») des Sociétés se sont conjointement réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société, en date du 02 juin 2022, adressée par voie électronique.

1. Citeo

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :

Au titre du collège « producteurs » :

- M. Xavier Arrom, suppléant, représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) ;
- Mme Giulia Basolet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- Mme. Virginie d'Enfert, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER) et *a reçu pouvoir* de M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France.

Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- M. Jacques Bordat, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Cécile Janvier, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- M. Hervé Sirena, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE).

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Yann Laffont, titulaire, représentant d'Intercommunalités de France et *a reçu pouvoir* de Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Mme Moïra Tourneur, titulaire, représentante de Zero Waste France ;
- M. Jean-Christophe Gavallet, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE) ;

Est absent :

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- La représentante de l'Association des Maires de France (AMF), *a donné pouvoir* à M. Yann Laffont, représentant d'Intercommunalités de France ;
- Le représentant de Régions de France, *a donné pouvoir* à Mme Virginie d'Enfert, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER).

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Représentant de l'UNAF

2. Adelphe

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers d'Adelphe :

Au titre du collège « producteurs » :

- Mme Magali Filhue, titulaire, représentante de Brasseurs de France et *a reçu pouvoir* de M. Paul Boivin, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB).

Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- M. Mostafa Aboufaraaj, titulaire, représentant de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Cécile Janvier, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME).

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Yann Laffont, titulaire, représentant d'Intercommunalités de France *a reçu pouvoir* de Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF).

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- Mme Moïra Tourneur, titulaire, représentante de Zero Waste France ;
- Mme Lisa Faulet, titulaire, représentante de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV).

Est absent :

Au titre du collège « producteurs » :

- Le représentant de la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB), *a donné pouvoir* à Mme. Magali Filhue, titulaire, représentante de Brasseurs de France.

Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF), *a donné pouvoir* à M. Yann Laffont, titulaire, représentant d'Intercommunalités de France.

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat ;
- Marilise Marcantonio, Directrice Communication et Sensibilisation, Citeo ;
- Julien Dubourg, Directeur Relation Clients et Marketing, Citeo ;
- Stéphanie Foucard, Directrice Mobilisation et Engagement, Citeo ;
- Clara Seligmann, Conseillère Affaires réglementaires et partenariats, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants des Sociétés assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Virginie d'Enfert préside la réunion en sa qualité de Présidente de la séance conjointe des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo et Adelphe (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

Les Comités ont été convoqués à l'effet de délibérer et de rendre leurs avis respectifs sur le projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers.

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur le projet soumis à leurs avis.

II. Saisine pour avis

Présentation pour avis du projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver le projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers.

Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable.**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable.**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable.**
- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Régions de France : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Zero Waste France : **Avis favorable.**
- France Nature Environnement : **Avis favorable.**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve le projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers.

La Présidente propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers d'Adelphe d'approuver le projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers.

Comité Parties Prenantes Adelphe - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Brasseurs de France : **Avis favorable.**
- Fédération des Entreprises de Boulangerie : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable.**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Intercommunalités de France : **Avis favorable.**

Collège associations :

- Zero Waste France : **Avis favorable.**
- Consommation Logement et Cadre de Vie : **Avis favorable.**

Avec six (8) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité de ses membres le projet relatif aux modulations des contributions financières 2023 de la filière emballages ménagers.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Présidente de la séance conjointe

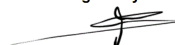
Virginie d'Enfert, Fédération Hygiène et Entretien Responsable

DocuSigned by:

A15E4A069F564E5...

Scrutateur – Comité Parties Prenantes Adelphe

Moira Tourneur, Zero Waste France

DocuSigned by:

6094715358B44C0...